

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 5^e jour du mois de mars 2018 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Absence motivée : Madame Patricia Poulin, conseillère №.2

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Huit (8) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

077-03-2018 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 5 mars 2018, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

078-03-2018 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 5 mars 2018 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant au VARIA, le point suivant :

✓ **13.1 Pont payant - Centre Désy**

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

079-03-2018 3.1 Séance ordinaire du 5 février 2018

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

080-03-2018 3.2 Séance extraordinaire du 19 février 2018

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

081-03-2018 3.3 Séance extraordinaire du 26 février 2018

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Certificat de dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038)

DÉPOT=>

CONFORMÉMENT au chapitre XIV de la Loi sur Les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le greffier dépose la liste des donateurs et le rapport des dépenses par chacun des candidats.

Ce dernier registre sera transmis au Directeur général des élections du Québec.

082-03-2018 4.2 CSCB – Deuxième versement/Quote-part 2018

ATTENDU l'adoption du budget prévisionnel 2018 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 322-10-2017.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à procéder au deuxième versement de la quote-part 2018 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de **25 000\$**.

Adoptée à l'unanimité

083-03-2018 4.3 Travailleur de rue – versement de 23 750\$

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser la somme de **23 750\$** représentant l'appui financier au projet « *Travailleur de rue* ».

Adoptée à l'unanimité

084-03-2018 4.4 Participation financière 2018 au Comité Industriel Brandon

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à verser la somme de **16 500 \$** au Comité Industriel Brandon, représentant la quote-part de la Ville pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

085-03-2018 4.5 Inscription congrès de l'ADMQ

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la participation du directeur général, Michel St-Laurent au congrès 2018 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, lequel se tiendra au Centre des Congrès de Québec, du 13 au 15 juin 2018.

QU'À cet effet, la trésorière, soit et est autorisée par la présente à procéder à l'acquittement des frais d'inscription de **602,47\$** incluant les taxes et que les dépenses engendrées par ce dernier, sur présentation des pièces justificatives, soient absorbées par la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

086-03-2018 4.6 Mandat à Bélanger Sauvé - Taxes en souffrance

ATTENDU QUE les taxes des dossiers correspondant aux matricules énumérés plus bas demeurent impayées depuis plus de deux (2) ans et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général, Michel St-Laurent à retenir les services de la firme « *Bélanger Sauvé* » pour assurer la gestion des dossiers suivants, en rapport avec la perception des taxes dues en retard, selon l'article 511 de la *Loi des Cités et Villes* :

| | | |
|---------------|----------------|----------------|
| #1328-17-3763 | # 1328-52-2362 | # 1328-93-2417 |
| #1329-71-8853 | # 1427-59-5517 | # 1428-03-6703 |
| #1428-40-6809 | | |

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 28 février 2018

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 28 février 2018, sous la cote « Bordereau No. 03-2018 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2018

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 28 février 2018.

087-03-2018 6.2 Comptes à payer au 28 février 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 28 février 2018, des chèques numéros 1393 à 1446 totalisant 87 698.39\$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 27 février 2018, des chèques numéros 1338 à 1392 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3382 à 3417 totalisant 318 022.67\$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

088-03-2018 7.1 Demande au Ministère des Transports – accrocher bannières route 347

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics à procéder à la demande au Ministère des Transports pour accrocher des bannières sur la route 347, aux endroits indiqués sur le plan ci-joint à la résolution.

Adoptée à l'unanimité

089-03-2018 7.2 Demande au Ministère des Transports – installation d'affiches de sensibilisation pour piéton sur la route 347

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics à demander au Ministère des Transports la permission d'installer des affiches de sensibilisation pour piéton sur la route 347, tel que démontré au plan ci-joint.

Adoptée à l'unanimité

090-03-2018 7.3 Précision de la période pour licence – concernant les animaux (CV.489)

CONSIDÉRANT l'article 3.9 du règlement CV.489.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres ce conseil précisent par résolution que la période pour l'émission de la licence concernant les animaux domestiques s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

091-03-2018 9.1 Révision du programme TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE toute programmation révisée doit obligatoirement être accompagnée d'une résolution conforme au modèle spécifié dans le guide du programme de la TECQ 2014-2018.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville de Saint-Gabriel approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Saint-Gabriel atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

092-03-2018 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 28 février 2018

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 28 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

093-03-2018 11.2 Démolition chalet jaune (stationnement de la plage)

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Gabriel souhaite procéder ce printemps à la démolition d'un bâtiment existant situé à l'entrée de la plage, puisqu'il représente trop de risque d'effondrement pour être réaménagé.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, autorisent le directeur des travaux publics à procéder à la démolition du bâtiment au 333 Avenue du Parc.

Adoptée à l'unanimité

094-03-2018 11.3 **AVIS DE MOTION – Règlement CV.525 (zonage)**

AVIS DE MOTION et présentation– avec dispense de lecture, est par la présente donné par le conseiller Yves Morin au district No 3 qu'il entend proposer à une séance subséquente, un projet de règlement qui sera identifié par le numéro CV.525 et qui viendra modifier le règlement de zonage CV.195 pour agrandir les zones C-08 et H-, modifier les marges de recul de la zone H-07 , autoriser les bâtiments temporaires à des fins publiques et créer la zone H-17-1.

095-03-2018 11.4 Adoption premier projet de règlement CV.525

ATTENDU l'avis de motion donné par la résolution no 094-03-2018 et lequel portera sur une modification au règlement CV 195 intitulé « *RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL* ».

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - AGRANDISSEMENT ZONE H-07

La zone H-07 est agrandie en y annexant une partie de la zone C-06, soit le lot 6 160 886 du cadastre du Québec et ayant pour effet d'autoriser les usages de la zone H-07.

L'annexe A-1 du règlement de zonage CV.195, intitulé « Règlement de zonage de la Ville Saint-Gabriel » est modifié tel qu'apparaissant sur le plan en annexe AA-1 ci-joint.

ARTICLE 3 - AGRANDISSEMENT ZONE C-08

La zone C-08 est agrandie en y annexant une partie de la zone H-17, soit les lots 3 044 244, 3 044 294, 3 044 298 et 3 044 300 du cadastre du Québec et ayant pour effet d'autoriser les usages de la zone C-08.

L'annexe A-1 du règlement de zonage CV 195, intitulé « Règlement de zonage de la Ville Saint-Gabriel » est modifié tel qu'apparaissant sur le plan en annexe AA-2 ci-joint.

ARTICLE 4 - NOUVELLE ZONE H-17-1

La zone H-17-1 est créée à partir d'une partie de la zone H-17 existante, soit les lots du cadastre du Québec suivants : 3 188 434, 3 188 503, 3 044 254, 3 044 299, 3 044 301, 3 044 302, 3 044 303, 3 044 304, 3 044 305, 3 044 371, 3 044 372.

L'annexe A-1 du règlement de zonage CV 195, intitulé « Règlement de zonage de la Ville Saint-Gabriel » est modifié tel qu'apparaissant sur le plan en annexe AA-3 ci-joint.

ARTICLE 5 - GRILLE DES USAGES ZONE H-17-1

La grille des usages et des normes H-17-1 est ajoutée à l'annexe B du « Règlement de zonage de la Ville Saint-Gabriel » tel qu'apparaissant en annexe BB-1 ci-joint.

ARTICLE 6 - MARGES DE REcul

La grille des usages et des normes H-07 est modifiée par la modification de la marge de recul à cinq (5) mètres et la marge arrière pour les usages 1100 et 1200 à sept (7) mètres le tout tel que montré à l'annexe BB-2 du présent règlement.

ARTICLE 7 - BÂTIMENT TEMPORAIRE

L'article 44 Bâtiments et usages temporaires autorisés est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

e) Les bâtiments d'occasion, les cabanes préfabriqués et les roulottes utilisés à des fins d'usage public ou communautaire sur un terrain municipal.

ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

096-03-2018 12.1 Renouvellement adhésion 2018 CAMF

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser au Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF), la somme de **87,38\$** représentant le montant exigé pour le renouvellement de l'adhésion 2018 de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

097-03-2018 12.2 Contribution financière – conférence de Me Jean-François Girard

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme « Les Amis de l'Environnement de Brandon » un montant de 200\$ en tant que contribution financière pour l'organisation d'une conférence sur le thème de la protection des ressources en eau.

Adoptée à l'unanimité

098-03-2018 12.3 Contribution financière – APH Brandon

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme « Association des Personnes Handicapées de Brandon » un montant de 320\$ en tant que contribution financière pour la levée de fonds pour l'ouverture estivale de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

099-03-2018 12.4 Contribution financière – Cercle des Fermières de Saint-Gabriel-de-Brandon

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'organisme « Le Cercle des Fermières de Saint-Gabriel-de-Brandon » un montant de 100\$ en tant que contribution financière.

Adoptée à l'unanimité

100-03-2018 12.5 Adhésion – Association Forestière de Lanaudière

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le conseil autorise la demande d'adhésion pour la prochaine année 2018, au montant de 150 \$.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

101-03-2018 13.1 Pont payant – Centre Désy

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le « CHSLD St-Gabriel-de-Brandon » à tenir un pont payant aux intersections des rues Saint-Cléophas et Saint-Gabriel, Saint-Georges et Saint-Gabriel ainsi que Dequoy et Saint-Gabriel, les samedi et dimanche 14 et 15 avril 2018, **conditionnellement** à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec de même qu'aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

102-03-2018 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 5 mars 2018 soit levée à 21h00.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce cinquième jour du mois de mars 2018.

Gaétan Gravel, Maire